







				Bloc annuel	
				2	3
⌘ LCOPS1113	Histoire moderne et contemporaine	Emmanuel Debruyne (coord.) Gilles Lecuppre William Riguelle (supplée Silvia Mostaccio)	03 [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
⌘ LCOPS1115	Economie politique	Tanguy Isaac Arastou Khatibi	01 [q1] [45h+15h] [5 Crédits]	x	x
⌘ LCOPS1124	Philosophie				

## MINHUSO - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

---

- > Bachelier en sciences biomédicales [ *prog-2024-sbim1ba* ]
- > Bachelier en sciences informatiques [ *prog-2024-sinf1ba* ]
- > Bachelier en histoire [Réforme 2024] [ *prog-2024-hist1ba* ]
- > Bachelier en droit [ *prog-2024-droi1ba* ]
- > Bachelier en information et communication [ *prog-2024-comu1ba* ]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [Réforme 2024] [ *prog-2024-edph1ba* ]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [ *prog-2024-farm1ba* ]
- > Bachelier en sciences religieuses [ *prog-2024-reli1ba* ]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [ *prog-2024-fsa1ba* ]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion



Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

#### *En troisième bloc annuel*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au deuxième bloc annuel du programme de bachelier disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

#### Horaire des cours

##### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

##### 2. Résolution de conflits horaires

À l'entrée du deuxième bloc annuel de son programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux derniers blocs annuels de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel précédent au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé. L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

#### *Personnes de contact :*

Conseillère aux études : Cécile Delannay [cecile.delannay@uclouvain.be](mailto:cecile.delannay@uclouvain.be)

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, [frederique.rotsaert@uclouvain.be](mailto:frederique.rotsaert@uclouvain.be)

#### Inscription aux activités de la mineure

##### 1. Information sur les prérequis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

##### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

##### 3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

#### Supports disponibles

##### 1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

##### 2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

#### Organisation des examens

##### 1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

##### 2. Consultation des horaires d'examen

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site web : <https://uclouvain.be/espo-mineures.html>